

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 1 de 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

2020 Zinc dust spray 400 ml

UFI: CUVD-78SE-700C-PKNW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Vernis spéciaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling (Deutschland) GmbH	
Rue:	Salzstraße 15	
Lieu:	D-74676 Niedernhall	
Téléphone:	+49 7940 50961 61	
E-mail:	technical.support@kisling.com	
Interlocuteur:	Dr. Hans Götz	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail:	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
STOT SE 3; H336
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène
cyclohexane
Hydrocarbons C6 - isoalkanes <5% n-hexane
hydrocarbons, C9, aromatics

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 2 de 18

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer Aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseils supplémentaires

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222-H229-H336-H373

Conseils de prudence

P102-P210-P211-P251-P260-P410+P412

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 3 de 18

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1330-20-7	xylène			10 - 25 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H373 H304			
	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane			2,5 - 10 %
	931-254-9		01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
7440-66-6	poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé)			10 - 25 %
	231-175-3	030-001-01-9		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
110-82-7	cyclohexane			10 - 25 %
	203-806-2	601-017-00-1		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410			
115-10-6	diméthyl éther			2,5 - 10 %
	204-065-8	603-019-00-8		
	Flam. Gas 1; H220			
	hydrocarbures, C9, aromatics			2,5 - 10 %
	918-668-5			
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411			
	hydrocarbures C10-C13 - n-alcane - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques			0 - 2,5 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304			
1314-13-2	oxyde de zinc			0 - 2,5 %
	215-222-5	030-013-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 4 de 18

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1330-20-7	215-535-7	xylène	10 - 25 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
	931-254-9	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane	2,5 - 10 %
		par inhalation: CL50 = 73860 mg/l (vapeurs)	
7440-66-6	231-175-3	poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé)	10 - 25 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
110-82-7	203-806-2	cyclohexane	10 - 25 %
		par inhalation: CL50 = > 5540 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
115-10-6	204-065-8	diméthyl éther	2,5 - 10 %
		par inhalation: CL50 = 164000 ppm (gaz)	
	918-481-9	hydrocarbures C10-C13 - n-alcane - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques	0 - 2,5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Extincteur à sec, Mousse.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 5 de 18

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 6 de 18

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	-	5		VME (8 h)	
110-82-7	Cyclohexane	200	700		VME (8 h)	
		375	1300		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 7 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1330-20-7	xylène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	221 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	442 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	65,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
7429-90-5	poudre (stabilisée) d'aluminium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3.72 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	3.72 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	7.9 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5306 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13964 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1131 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1377 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1301 mg/kg p.c./jour
7440-66-6	poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour
110-82-7	cyclohexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	700 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1400 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	700 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1400 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2016 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	206 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 8 de 18

Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	412 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	206 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	412 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1186 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	59,4 mg/kg p.c./jour
115-10-6	diméthyl éther		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1894 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	471 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 9 de 18

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
7429-90-5	poudre (stabilisée) d'aluminium	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20 mg/l
7440-66-6	poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé)	
Eau douce		0,0206 mg/l
Eau de mer		0,0061 mg/l
Sédiment d'eau douce		117,8 mg/kg
Sédiment marin		121 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,1 mg/l
Sol		106,8 mg/kg
110-82-7	cyclohexane	
Eau douce		0,0447 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,009 mg/l
Eau de mer		0,00447 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		0,36 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,24 mg/l
Sol		0,694 mg/kg
115-10-6	diméthyl éther	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 10 de 18

Protection des mains

Protection des mains Viton. > 240 min

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	gris argent
Odeur:	caractéristique
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-42 °C
Limite inférieure d'explosivité:	1,4 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	32,0 vol. %
Point d'éclair:	-0 °C
Température d'auto-inflammation:	235 °C
Densité (à 20 °C):	0,73 g/cm ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants. Acide. base.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NO_x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) 0.0000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 0.0000 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0.0000 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 11 de 18

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg 4300	Rat	Arch Ind Health 14:387-398. (1956)	EU Method B.1
	cutanée	ATE mg/kg 1100			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1.5 mg/l			
	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l 73860	Rat	Industrial Medicine, Vol. 39, No. 5, May	OECD Guideline 403
7440-66-6	poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé)				
	orale	DL50 mg/kg > 2000	Rat	Study report (1996)	OECD Guideline 401
110-82-7	cyclohexane				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg > 2000	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l > 5540	Rat	Study report (1981)	OECD Guideline 403
115-10-6	diméthyl éther				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm 164000	Rat	Study report (1979)	Ten male rats were administered the test
	hydrocarbures C10-C13 - n-alcane - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg > 2000	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 12 de 18

Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 13 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Ecotoxicology and Environmental Safety.	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety.	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 3,4	48 h	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3	other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l > 1,3	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve	Fish were exposed in artificial streams
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 1,17	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3	other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l) > 175	0.5 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 (OECD Guideline 209
	Hydrocarbons C6 - isoalkanes <5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l 18,27	96 h	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 13,56	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l 31,9	48 h	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 4,089	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 7,138	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a
110-82-7	cyclohexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 4,53	96 h	Pimephales promelas	Vol. 5, Centre for Lake Superior Studies	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 9,317	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (1998)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Publication (1987)	OECD Guideline 202
115-10-6	diméthyl éther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l > 4100	96 h	Poecilia reticulata	Study report (1988)	other: NEN 6504 Water - Determination of
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 154,917	96 h	green algae	Other company data (2009)	other: Data generated using ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 4400	48 h	Daphnia magna	Study report (1988)	other: NEN6501: Water -Determination of

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 14 de 18

hydrocarbures C10-C13 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques						
Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1330-20-7	xylène	3,2
	Hydrocarbures C6 - isoalcanes <5% n-hexane	3,6
110-82-7	cyclohexane	3,44
115-10-6	diméthyl éther	0,07
	hydrocarbures C10-C13 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques	>= 3,17

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E
	Hydrocarbures C6 - isoalcanes <5% n-hexane	501,187	Pimephales promelas	QSAR in Environmenta
7440-66-6	poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé)	69,48	Capoeta fusca	Water Qual Expo Heal
110-82-7	cyclohexane	167	Pimephales promelas	J. Fish. Board Can.
	hydrocarbures C10-C13 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques	>= 44,6		REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 15 de 18

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 16 de 18

Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 57, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 461,5 g/l

2004/42/CE (COV): 461,5 g/l

Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE: Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite COV: 840 g/l

2004/42/CE:

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148):

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 17 de 18

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Water-react: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosols

Flam. Liq: Liquide inflammable

Flam. Sol: Matière solide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT RE 2; H373	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2020 Zinc dust spray 400 ml

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 94204

Page 18 de 18

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	-	-	9a	7, 11	11a	7, 7a	91	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)